

Canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin

Le 18 juin 2018, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont annoncé avoir conclu une entente de partage des frais de 540 millions de dollars pour une nouvelle infrastructure de gestion des inondations consistant en des canaux de déversement au lac Manitoba et au lac St. Martin.

Le financement fédéral de 247,5 millions de dollars sera versé en vertu du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. Le Manitoba versera un montant équivalent de 247,5 millions de dollars, ainsi que 45 millions de dollars additionnels pour aider à achever le projet en temps opportun.

Le projet consiste à bâtir deux canaux de dérivation, d'environ 23 kilomètres de long : le canal de déversement du lac Manitoba s'étendra vers le nord à partir de Watchorn Bay, au lac Manitoba, jusqu'à Birch Bay, au lac St. Martin; le canal de déversement du lac St. Martin s'étendra vers le nord-est du lac St. Martin jusqu'au lac Winnipeg, au sud de Willow Point. Le projet prévoit aussi la construction de plusieurs ponts et d'une structure de régulation des eaux, l'installation d'une ligne de transport de 24 kV et l'ajustement de l'infrastructure routière environnante.

Pendant les périodes d'inondation et de haut niveau des eaux au lac Manitoba, le nouveau canal de déversement transportera les eaux directement du lac Manitoba au lac St. Martin. La rivière Fairford est l'exutoire naturel du lac St. Martin. Le canal du lac St. Martin fera écouler les eaux directement au lac Winnipeg. La rivière Dauphin est l'exutoire naturel du lac St. Martin au lac Winnipeg.

La construction des canaux permettra de réduire considérablement les risques de dommages causés par les inondations pour les premières nations se trouvant autour du lac St. Martin. Ces canaux viennent s'ajouter aux autres infrastructures régionales de protection contre les inondations afin de créer un réseau de régulation des eaux exhaustif qui permet à la Province de gérer efficacement les flux des bassins hydrographiques de la rivière Assiniboine et du lac Manitoba qui s'étendent au Manitoba, ainsi que dans le sud-est de la Saskatchewan et le nord-est du Dakota du Nord. Ensemble, les canaux permettront au Manitoba de réguler les niveaux des lacs et offriront une protection contre les inondations aux particuliers, aux commerces, aux collectivités et aux terres agricoles autour du lac Manitoba et du lac St. Martin.

Le nouveau canal du lac Manitoba aura une capacité de 212 m³/s (7 500 pi³/s) et celui du lac St. Martin transportera environ 325 m³/s (11 500 pi³/s) lorsqu'il sera entièrement plein. La capacité actuelle du canal de déversement d'urgence du lac St. Martin est d'environ 113 m³/s (4 000 pi³/s). Ce seul canal d'urgence existant, permettant un déversement du lac St. Martin jusqu'au lac Winnipeg, pourra être utilisé en cas d'urgence pendant la construction. Une fois les canaux permanents terminés, le canal d'urgence actuel sera modifié à des fins environnementales, qui sont en cours de détermination et d'élaboration.

Le 23 novembre, la Province a annoncé que deux firmes de génie ont décroché les contrats de conception technique et de surveillance de la construction pour le projet de canaux de déversement au lac Manitoba et au lac St. Martin.

Hatch Ltd. s'est vu attribuer le contrat de conception technique et de surveillance de la construction au lac Manitoba. Le projet du lac Manitoba comprend le canal de protection contre les inondations, une structure de régulation des eaux et une conception préliminaire pour deux ponts. La firme sera assistée de TREK Geotechnical Inc., de Stantec Consulting Ltd. et de Dillon Consulting Ltd.

KGS Group s'est vu octroyer le contrat de conception technique et de surveillance de la construction au lac St. Martin. Le projet du lac St. Martin comprend le canal de protection contre les inondations et une structure de régulation des eaux. La firme sera assistée de WSP Global Inc. et de North/South Consultants Inc.